

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d' — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### La Conférence de Washington: Les Etats-Unis et l'impérialisme japonais. Un projet de protectorat international de la Chine. — Un accroissement des armements navals.

Le président des Etats-Unis a pris, on le sait, l'initiative de réunir à Washington au début de l'automne une Conférence des principales puissances du monde destinée à étudier les moyens pratiques d'arrêter la course aux armements.

L'invitation officielle vient d'être lancée par M. Harding lui-même et la date proposée est celle du 11 novembre, anniversaire de l'armistice. La France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Chine ont déjà exprimé leur adhésion.

L'objectif de la conférence mis en première ligne est la limitation des énormes dépenses nécessitées par les rivalités d'armement qui constituent manifestement une grande part des charges qui pèsent sur la prospérité nationale.

Mais on doit discuter aussi, certains pensent même surtout, les problèmes du Pacifique et de l'Extrême-Orient.

Si certains pays, comme la France, ont donné immédiatement et sans réserves leur adhésion, d'autres ont manifesté quelques hésitations.

C'est par exemple le cas du Japon. Ce pays se trouve en rivalité avec les Etats-Unis en Extrême-Orient. Washington a protesté contre l'attribution de l'île de Yap aux Nippons et l'occupation par ces derniers de la presqu'île chinoise du Chantoung, l'ancienne colonie allemande.

Installés en Corée depuis une quinzaine d'années, les Japonais ont une tendance marquée à pénétrer le continent; à la faveur de la révolution russe ils sont implantés en Sibirie; d'autre part, ils s'efforcent à s'infiltrer en Chine.

Ce sont toutes ces formes d'expansion qui inquiètent le gouvernement américain: ils y voient autant d'indices de ce qu'on nomme l'impérialisme japonais et les Etats-Unis voudraient bien mettre un frein à ces poussées envahissantes, en particulier en ce qui concerne la Chine: le Commerce américain désire en effet occuper la première place sur le marché chinois.

Il n'est pas invraisemblable que le but véritable, sinon avoué, du président Harding ait été précisément d'enfermer les Japonais dans leurs îles, plus encore que de travailler à la limitation des armements.

Quand on examine la politique des pays anglo-saxons, il ne faut jamais oublier que chez eux les hommes d'affaires, financiers et industriels, exercent une grosse influence sur l'orientation des relations extérieures. Le plus souvent, ce sont eux qui inspirent sa ligne de conduite au gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le Japon ne soit pas disposé à se laisser manœuvrer et, dès maintenant, il a fait comprendre, par ses diverses réserves, qu'il irait à Washington en juge et non comme un humble accusé.

Que le Cabinet de Washington ait des visées spéciales sur la Chine, nous en trouverons une nouvelle preuve dans le fait que le ministre du Commerce, M. Hoover, tout à fait versé, paraît-il, dans les questions chinoises, vient d'élaborer tout un plan d'exploitation de la Chine.

Si nous en croyons le correspondant à Washington du *New-York Herald*, M. Hoover préconiserait une nationalisation de la Chine, sous un protectorat, établi par la Conférence et exercé par les puissances qui y participeront.

Dans l'intention de M. Hoover, on n'instituerait pas un organisme politique international dirigeant les affaires de la République Chinoise: on respecterait absolument la souveraineté politique de l'Etat. Mais on s'efforcerait de développer les ressources de toutes sortes que réserve le pays.

Enfin, dans le plan du ministre américain, on établit pour toutes les nations le régime de la porte complètement ouverte, on ne permet à aucune d'elles d'exercer une influence prépondérante.

Dans ces conditions, on peut prévoir que les discussions seront vives, ardentes, passionnées... et peut-être sans gros résultats.

En attendant, et au moment même où il lance un appel en faveur de la paix universelle, le président Harding vient de faire savoir à ses ministres qu'ils devaient poursuivre sans relâche le programme de constructions navales, élaboré et entrepris voici quelques mois.

De son côté, l'Angleterre a décidé voici peu de temps un renforcement considérable de sa flotte: Les Communes et la Chambre des Lords ont souscrit pleinement aux intentions du gouvernement britannique qui désire plus que jamais assurer à la marine de l'Empire sa suprématie des mers: elle tient à placer en présence d'un fait accompli la Conférence de Washington.

Quant au Japon, il tient à suivre l'exemple des deux autres grandes puissances maritimes. Il poursuit avec une hâte accrue un programme très important, constitué par des unités du type le plus récent. En particulier, il vient de décider la mise en chantier immédiate de sous-marins d'un modèle tout nouveau et plus puissant que tous ceux qui existent à l'heure actuelle.

Tous ces armements navals constituent une belle préface à la Conférence du 11 novembre!

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Propagande antifrançaise

La Commission de censure cinématographique allemande a refusé, par trois voix contre deux, l'autorisation de représenter le film de propagande antifrançaise, « la Honte noire », film déjà interdit par les autorités interalliées, en Rhénanie occupée. La Commission a jugé que le film attribuait aux troupes d'occupation une attitude qui ne répondait pas à la vérité.

### Un amiral anglais prédit la guerre entre l'Amérique et le Japon

Dans un article sur la conférence de Washington, que publie le « Sunday Illustrated », l'amiral Murray Sueter, membre du Parlement, écrit: « Je prévois les contribuables britanniques que s'ils ne profitent pas de l'occasion unique qui se présente à eux d'empêcher la construction toujours très coûteuse de grosses unités navales, et s'ils n'exercent pas une forte pression pour qu'une limitation des armements soit imposée par la Conférence de Washington, rien au monde ne pourra empêcher que la guerre entre l'Amérique et le Japon n'éclate dans un avenir prochain. Et si les membres de la Conférence de Washington ne réussissent pas à imposer la limitation générale des armements, nous devons, à notre grand regret, informer les Etats-Unis et le Japon que nous construirons plus de dreadnoughts qu'eux. »

### Les offres du gouvernement anglais

On sait que l'Angleterre a tenté de conclure un accord avec l'Irlande pour mettre fin aux troubles qui ont éclaté dans ce pays.

Les offres du gouvernement britannique étaient les suivantes: L'Irlande jouirait des statuts des dominions britanniques, comme le Canada et le Sud de l'Afrique, avec complète autonomie en matière d'impôt, de finances, de dépenses nationales. Les réserves faites par le gouvernement britannique sont les suivantes: La marine britannique conservera le contrôle absolu sur les mers qui entourent l'Irlande. L'Irlande devra contribuer pour sa cote-part aux frais d'entretien de l'armée, de la marine britannique, à la dette de guerre et aux pensions.

### La famine en Russie

Maxime Gorki, le dictateur des vivres, déclare qu'une révolution peut éclater d'un moment à l'autre en Russie. Cela résulte, du moins, du texte d'un message « Exchange Telegraph » de Copenhague, reçu dimanche à Londres. Le même message ajoute que les autorités de Moscou confirment que le nombre d'individus menacés par le manque de vivres s'élève à 30 millions.

La condition des populations voisines de la Volga, les Tschouvaches, de race chinoise, au nombre de 800.000 environ, est particulièrement tragique. La plupart ne se nourrissent plus que d'herbes et de feuilles. Beaucoup d'entre eux, pris de désespoir, envahissent les églises où ils accomplissent des sacrifices suivant les anciennes coutumes païennes, dans l'espoir d'obtenir quelques allègements à leurs maux.

D'autres, par milliers, quittent le pays en longues processions et se dirigent vers l'est à travers les contrées de Kirgitz et du Turkestan.

### Le roi Pierre de Serbie agonise

Les dernières informations reçues de Belgrade, confirment que l'état du roi Pierre est désespéré. Une issue fatale est à craindre d'un moment à l'autre.

### L'offensive grecque va reprendre

Selon les nouvelles, qui circulent dans les milieux politiques bien informés, l'armée grecque reprendrait dans quelques jours ses opérations d'offensive en Asie-Mineure.

### L'Espagne au Maroc

Les opérations militaires à Melilla ne pourront pas commencer, de l'avis des officiers généraux qui s'y trouvent, avant les premiers jours de septembre, car elles sont liées à des questions d'ordre politique.

D'autre part, on annonce qu'Abel-Krier, à la tête d'une dizaine de mille Rifains, marche sur Melilla. Quatre compagnies minières, installées à Ennis, ont été saccagées. Les rebelles ont enlevé de grandes quantités de cartouches de dynamite à la mine Oixan, qui appartient à la Compagnie des mines du Rif. Ils ont emporté 1.500 kilos de dynamite.

### Le sort de la colonne Navarro

Le correspondant du « Times » à Tanger, signale que la colonne du général Navarro comprenait 700 survivants lorsqu'elle fut contrainte de se rendre. On suppose que 300 d'entre eux seraient prisonniers des Rifains et que le reste aurait atteint Melilla.

## CHRONIQUE LOCALE

### Une bonne histoire

Le règlement, c'est le règlement: on vient de le prouver, à ses dépens, à une débitante de boissons.

C'est le « Réveil économique » qui narre l'histoire et vraiment c'est été dommage qu'elle ne fût pas connue.

Mme X..., tenancière du Café des Voyageurs à P... (Somme) s'est vu dresser procès-verbal pour avoir vendu au-dessous des prix affichés.

A l'audience correctionnelle d'A... un brillant avocat eut beau plaider que le décret du 23 octobre 1919 ne s'appliquait pas en pareille matière, rien n'y fit. Car le gendarme sans pitié était passé par là et avait verbalisé contre cette débitante qui osait vendre ses consommations moins cher que le prix affiché. Le tribunal a jugé que le gendarme avait raison et a condamné Mme X... à 25 fr. d'amende.

Jamais on ne se serait attendu à pareille interprétation du décret ministériel. Il semblait, en effet, que ce décret s'appliquait aux mercantis, à ceux qui vendent au-dessus des taxes fixées.

Mais condamner un commerçant qui fait une faveur à ses clients, c'était encore nouveau. Le fait ne s'était pas produit.

Les consommateurs du Café des Voyageurs de P... étaient des privilégiés. Le gendarme et le tribunal correctionnel n'ont pas voulu qu'ils le soient.

L'histoire est bonne, n'est-ce pas? Elle méritait d'avoir eu lieu dans le pays des galejades où même les gendarmes et les gens de justice sont, comme tous les habitants, enjoués et légèrement plaisantins.

LOUIS BONNET.

### Gendarmerie

M. Meyran, gendarme de la brigade de Cahors, est nommé chef de brigade de 4<sup>e</sup> classe à Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne). Félicitations.

### Perception

MM. Marty, percepteur à Soucyraac, et Deltel, percepteur à Assier sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1921.

### Monuments historiques

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Instruction publique:

Palais-Royal, le 10 août 1921.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me signaler d'une façon toute spéciale l'urgence qu'il y aurait à effectuer des travaux de restauration à l'Eglise St-Sauveur à Figeac (Lot).

J'ai l'honneur de vous informer que, suivant l'avis de la Commission des Monuments historiques, je viens de donner mon approbation à un devis de 5.321 fr. 25 ayant pour objet, outre différentes consolidations urgentes, le remplacement à la croisée du transept du dallage broyé par l'éroulement du dôme et la démolition de la cloison établie pour séparer le chœur de la nef. Les travaux seront autorisés incessamment.

Je suis heureux d'avoir pu, en la circonstance, répondre au désir que vous avez bien voulu m'exprimer, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, etc., etc.

Pour le Ministre:  
Signé: ROLAND-MARCEL.

### Impression d'Allemagne

Je viens de déjeuner dans un petit village de la principauté de Schwarzburg-Rudolstadt, en province de Saxe. Voici notre menu: potage au vin avec blancs d'œuf, battus en neige, salade de concombre au lait, œufs au plat, pommes de terre à la robe de chambre, confiture d'airelles, tout cela arrosé de bière, et je n'en suis pas mort! J'oubliais le pain de seigle au Kummel. Si vous voulez vivre de la vraie vie d'un pays, ne passez pas votre temps dans les hôtels de 1<sup>er</sup> rang, il y a partout une atmosphère internationale qui dénature vos impressions.

Dans ce coin de Saxe, enfoui dans la verdure de forêts de hêtres et de chênes, 2 Français sont de vrais phénomènes. On nous entoure, on nous questionne; c'est un assaut de politesses et de prévenances. Comme dans toute auberge de village, il y a un piano à l'usage des clients. Ma fille est priée par de petites paysannes, de leur accompagner un Lied à 2 voix. Et voilà les petites boches, aux longues tresses blondes qui se placent à droite et à gauche, et entonnent une de ces mélodies mélancoliques, si fréquentes là-bas. Mélancolie! il y a quelques jours à Heidelberg, au moment où nous arrivions, une dame, déjà très mûre, prit des airs penchés, et soupirant se mit à dire à haute voix: Da habe ich geliebt! C'est là que j'ai aimé et, comme dans le roi de Thulé, des pleurs mouillaient ses yeux. En France, on se serait tordu! Non! car on n'aurait pas entendu de pareilles effusions!

Savez-vous ce qui m'a frappé, depuis Kell jusqu'à ce jour: c'est l'état magnifique des chevaux à la ville et à la campagne; gras, superbes, le poil luisant, je n'ai pas vu une seule bête maigre et sale! Tout est merveilleux de propreté. Et c'est une sorte de critérium, là où les animaux sont bien soignés, on peut en conclure que rien ne manque aux habitants, et c'est le cas. Au point de vue culture et industriel, l'Allemagne s'est déjà sensiblement relevée depuis l'an dernier.

Et les enfants! j'ai la manie de les passer en revue: hier, dans un village, j'en ai compté 22 sur la place, gras à éclater! Gras comme leurs oies, leurs bouefs et les disciples d'Epicure.

Enfin la pluie est tombée cette nuit, durant 3 heures et très abondante: on peut respirer! Et, cependant, par un soleil méridional, tous ces allemands se promènent la tête nue, le chapeau à la main, ou plus souvent sans chapeau: il faut avoir un crâne spécial pour y résister.

La guerre! je ne cesse d'en parler, car c'est le refrain journalier. Nous n'en voulons plus! Ce matin, un voyageur de commerce qui avait été devant Arras et en Champagne, en même temps que moi, me disait: « Je

trouve que vous demandez des indemnités insuffisantes pour les dévastations de vos départements! On détruisait par ordre et sans nécessité. Quant au vol, il était organisé. Je connais des officiers, ayant eu 4 ou 5 ordonnances chargés de choisir les objets précieux ou indiqués par leurs femmes et de les expédier à la maison. — L'un d'eux ayant raconté tout cela dans une lettre fut pincé par le contrôle postal, traduit devant le Conseil de guerre et condamné à six ans de prison! Les camarades se le tinrent pour dit, et on ne divulguera plus rien.

Cruautés polonaises! partout dans les magasins on revend des photographies représentant des Allemands tués en Haute-Silésie par des grenades! En conscience, les Polonais pourraient en montrer davantage!

Que de fois n'ai-je pas entendu dire en France ou lu dans les journaux que l'Allemand était le peuple payant le moins d'impôts! Vous ne pouvez rien acheter sans payer 10 0/0 — en ville du moins. — Vous absorbez deux bières, 3 fr. ou 4, 50 — donc 0,30 ou 0,45 en plus! Un instituteur de la Haute-Alsace me dit: « Je touche 12.000 m. de traitement, mais on me retient 1.200 m., sans compter les impôts de chaque jour. » Tout chien, en ville, est imposé: 75 m., etc., etc. Il paraît que c'est le commencement et que ce sera de pire en pire!

Néanmoins on prend la vie du bon côté; la bière, le cidre, le cervelat, la salade de pommes de terre, la saucisse de foie, la salade de mufle de bœuf, au gruyère, le café et la confiture, le kino-ciné, les thés-dansants, tout cela fait oublier et la guerre et les milliards à payer.

Payez! vous le pouvez! et qu'on vous force.

Ant. CHERY.

### La question de l'électricité

Nous apprenons que la Commission consultative d'énergie électrique doit se réunir de nouveau très prochainement pour étudier le tarif dégressif que MM. Aguzou, Cappus et Teyssonières ont demandé à la Compagnie du Bourbonnais en faveur des industriels locaux et pour émettre son avis définitif sur les divers relevements de prix qu'exige cette Société.

### Le téléphone dans le Lot

L'Officiel publie le décret suivant: Art. 1<sup>er</sup>. — Le département du Lot est autorisé à emprunter, à un taux maximum d'intérêt de 8 p. 100 une somme de 3 millions de francs remboursable en vingt ans à partir de 1922 et destinée à pourvoir aux frais d'extension du réseau téléphonique départemental.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'Intérieur.

Art. 2. — Le même département est autorisé à s'imposer, pendant vingt ans à partir de 1922, 13 centimes 36 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour payer les intérêts de l'emprunt dont le remboursement sera assuré à l'aide du produit des taxes téléphoniques.

### Les paysans et la baisse du pain

L'Union nationale des paysans de France (C. G. A.) communique la note suivante: « Aux termes d'un arrêté pris par un maire et reproduit par de nombreux journaux, la taxe du pain devait être abaissée de cinq centimes toutes les fois que le prix de la farine baisserait de six centimes.

« Or, il est d'usage immémorial, et la preuve est facile à faire pratiquement, qu'un kilo de pain correspond à un kilo de farine. En modifiant ces bases séculaires, on fait profiter indûment le boulanger d'un supplément d'un centime par kilo, au détriment du consommateur aussi bien que de l'agriculteur.

« Il convient donc de protester contre une mesure de ce genre, les boulangers — ceux des villes surtout — ne pouvant faire valoir des

charges exceptionnelles pour réclamer ce bénéfice supplémentaire d'un centime par kilo.

« Il est à remarquer, d'autre part, qu'un centime de baisse sur la farine correspond au moins à un centime et demi sur le blé, de sorte que le consommateur ne bénéficierait que partiellement de la baisse du blé ».

### Retraites ouvrières

L'Officiel publie un arrêté du ministre du directeur général des retraites ouvrières et paysannes répartissant les 400 emplois de commis des services des retraites. Trois emplois de commis sont fixés pour le Lot.

### Obsèques

Lundi soir, à 5 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Vayssières, horticulteur à Cahors, décédé après quelques jours de maladie, à l'âge de 52 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a manifesté à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Permis de chasse

Dans le seul arrondissement de Cahors, il a été délivré, jusqu'à la date de l'ouverture 2.226 permis de chasse.

Notons que, dans toute l'année 1920, il n'en avait été délivré, pour le même arrondissement que 1.628.

### Coups et blessures

Deux jeunes gens de Cahors, Léonce Orliac, 24 ans, peintre, et Jean Bonneville, 20 ans, journalier, sont poursuivis pour coups et blessures et port d'arme prohibée.

### Accidents du travail

En travaillant au dépôt des machines de la gare de Cahors, un ouvrier mineur, Henri Garrigou, 19 ans, demeurant 47, rue de la Barre, s'est laissé tomber une bielle de transmission sur le pied droit.

Incapacité de travail, huit jours environ.

Un manœuvre, demeurant 20, rue Brive, Frantz Delavault, 30 ans, travaillant au même atelier, était occupé à réparer une machine quand une porte de foyer lui tomba sur la main gauche. Cet accident entraîne une incapacité de travail de huit jours environ.

Un employé de l'usine à chaux et ciments du Mont-d'Angély, Jacques Dédie, 59 ans, demeurant 4, impasse Hébrard, s'est blessé à la jambe gauche. Quinze jours d'incapacité de travail.

### Fête votive

La fête de Cabessus a été célébrée dimanche et lundi. Bien que contrariée dans la journée par la pluie, une foule nombreuse de danseurs s'était rendue à Cabessus, où aux sons d'un excellent orchestre, elle se livra aux plaisirs de la danse.

Le faubourg avait été décoré avec goût et les illuminations faisaient un bel effet.

La jeunesse de Cabessus avait bien organisé la fête. Nos félicitations.

### Chiienne volée ou perdue?

Ces jours derniers, une chiienne race berger allemand, appartenant au buffet de la gare a disparu. Plainte a été portée. On sait qu'à la veille de l'ouverture de la chasse des chasseurs ne se gênent pas pour prendre les chiens des autres....

### Orphéon

Les membres de l'ancien Orphéon de Cahors sont priés de vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu ce soir mardi à 9 heures au café de la Promenade.

### Ordre du jour: Reconstitution de l'Orphéon.

### Concours de pêche

Le dimanche 11 septembre, aura lieu à Cahors un concours de pêche à la ligne organisé par la Société de pisciculture.

300 francs de prix en espèces et de nombreux lots offerts par les commerçants seront distribués.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207 dont les noms suivent :

Resnières Félix : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, à la bataille de la Marne, le 8 septembre 1914, en se portant à l'assaut des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Rouquié Ludovic-Isidore : soldat d'élite, ayant toujours bravement accompli son devoir. Tombé glorieusement, le 19 juillet 1915, en montant à l'assaut des positions ennemies, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Segala Léopold-François : soldat brave, d'un dévouement et d'un courage remarquables. Glorieusement tombé pour la France, le 15 septembre 1914, en montant à l'assaut d'une position ennemie devant Minancourt. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Vernière Albert : soldat courageux et dévoué. Tué glorieusement par balle, le 13 janvier 1915, en montant à l'assaut, devant Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Vialaire François : excellent caporal, blessé mortellement devant la ferme de Montorbaire. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Tournier Antoine : très bon soldat. Mort pour la France, le 15 mars 1915, des suites de blessures reçues à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

### Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de juillet 1921 :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 16.990 hectolitres.

Antérieurs : 103.583 hectolitres. Total : 120.573 hectolitres.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 13.010 hectolitres.

Antérieurs : 103.001 hectolitres. Total : 116.011 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5.125.

### Procès-verbal

Samedi, vers vingt heures, un habitant de notre ville, a été trouvé allongé sur le bord de la chaussée de la rue Maréchal-Joffre.

Reconnu en état d'ivresse, Auguste Dutoit, 58 ans, demeurant 26, rue du Château-du-Roi, a été écroué au violon, et procès-verbal a été dressé contre lui.

M. le Commissaire de police a dressé, mardi matin un procès-verbal à un touriste, M. G..., arrivé en side-car de Paris à Cahors d'où il est originaire.

M. G... parcourait la ville en side-car à toute vitesse.

### Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 1<sup>er</sup> au 6 août dans le Lot est la suivante :

Nombre de placements à demeure : 2 hommes, 1 femme.

En extra : 1 homme, 4 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 4 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

### Foire du 13 août 1921

La foire du 13 août a été peu importante.

Cours pratiqués : Pas de bêtes à cornes.

Porcelets de 20 à 50 fr., suivant grosseur ; poules grasses, 4 fr. 25 ; poulets, 4 fr. 50 ; canards, 4 fr. 25 ; dindes, 4 fr. ; lapins privés, 1 fr. 50 ; le tout le demi-kilo ; œufs, 4 fr. 25 la douzaine.

Mais, 50 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 40 fr. les 50 kilos.

Brebis d'élevage, 40 à 80 fr. pièce, selon grosseur et qualité.

### Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 13 août

#### BLESSURES PAR IMPRUDENCE

Un négociant de Monsalvy (Cantal), S. B..., comparait pour blessures par imprudence. Jugement ajourné à quinzaine.

#### COUPS ET BLESSURES

Un cultivateur de Sauliac, R. V..., âgé de 25 ans, est condamné à 50 fr.

d'amende pour coups et blessures. Le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi de suris.

#### MENDICITE

Un menuisier de Cahors, L.-J. S..., se voit infliger quinze jours de prison avec sursis pour mendicité.

#### COUPS ET BLESSURES

Catherine Dubois, veuve Vergue, 44 ans, et Adrien Lacombe, 55 ans, de la Bastide-du-Vert, sont condamnés à quatre mois de prison par défaut.

Ce dernier, qui a encore à répondre devant le tribunal de grivèlerie, outrages et vol, est condamné à trois mois de prison, par défaut avec confusion des deux peines.

De dernier, qui a encore à répondre devant le tribunal de grivèlerie, outrages et vol, est condamné à trois mois de prison, par défaut avec confusion des deux peines.

#### VAGABONDAGE

Un vagabond, sans domicile fixe, Mathieu Galès, 76 ans, se voit infliger trois mois de prison pour outrages, vagabondage et mendicité.

#### OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

Aimé-Armand-Henri Retail, 45 ans, sans domicile fixe, est accusé d'outrage public à la pudeur. L'affaire est jugée à huis clos. Retail est condamné à deux mois d'emprisonnement.

M. POPOVITCH, ancien élève des Drs Smid et Philipp, Bond Street, London, et Aitard, rue Castiglione, à Paris, etc., ayant exercé plusieurs années à Monte-Carlo, Hôtel de Paris, comme spécialiste pour les soins du visage, pédicure, soins spéciaux contre la chute des cheveux et contre les cheveux blancs, tient actuellement le salon de coiffure qui se trouve, 4, rue Maréchal Foch, à Cahors.

#### Gigouzac

Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré le mariage de notre excellent compatriote M. Andral, instituteur, avec Mlle Couderc, institutrice. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux.

#### Bouziès-Haut

Succès scolaires. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes Théophile Linas, de notre école communale de garçons et Marcelle Chaupart, de notre école communale des filles, viennent d'être brillamment reçus aux récents examens pour le certificat d'études.

#### Félicitations.

#### Lauzès

Perception. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique ami M. Manceau, percepteur à Lauzès, a été nommé en avancement à Vandœuvre (Vienne).

M. Manceau était à Lauzès depuis de longues années, 18 ans environ, ayant toujours refusé son changement. Aussi s'était-il acquis de solides et réelles sympathies.

Tout en regrettant son départ, nous ne pouvons que le féliciter de son avancement bien mérité.

A son successeur, M. Arnaudet, ancien caissier principal à la Trésorerie générale du Lot, percepteur à Lauzac (L.-et-G.), nous souhaitons une sincère et cordiale bienvenue.

Nous connaissons particulièrement M. Louis Arnaudet, notre nouveau percepteur, et il nous est agréable de le voir venir habiter parmi nous, où par son caractère affable et gai, il ne tardera pas à se créer de nombreux amis.

#### Figeac

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 13 août, le tribunal a condamné à 50 francs d'amende et à la remise du fusil, un propriétaire de Lunars, pour avoir chassé en temps prohibé.

#### Assier

Médaille militaire. — La médaille militaire vient d'être attribuée à la mémoire du soldat Henri-Ferdinand Pézet, mort pour la France.

#### Livernon

Arrestation. — Le 13 août courant, la gendarmerie d'Assier a procédé à l'arrestation du sieur de Le Quellec

(Marius-Florent), âgé de 17 ans environ, domestique à Livernon, inculpé de vol au préjudice d'un de ses anciens patrons, M. Andouze cultivateur à Saint-Sétières (Corrèze). Le jeune Le Quellec faisait l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction d'Ussel.

#### Gourdon

Vœu du Conseil d'arrondissement déjà agréé. — A l'occasion de la dernière session du Conseil d'arrondissement, M. Davidou, président de cette assemblée et maire de Gourdon, émit le vœu que les trains de primeurs qui, jusque-là brûlaient notre station, s'arrêtent désormais à notre gare.

Depuis samedi dernier, cette amélioration a obtenu satisfaction.

Il est peut-être sans exemple qu'un vœu ait été réalisé avec une telle rapidité.

C'est là une très importante innovation pour le commerce et les commerçants de Gourdon et de la région. Nous félicitons vivement M. Davidou de son activité au sein de cette assemblée et nous sommes sûrs d'être en cette circonstance l'écho des commerçants et des agriculteurs de la région gourdonnaise qu'il représente avec tant d'autorité.

Foire. — Cette foire n'a pas eu l'importance des précédentes, ce qui est étonnant en raison de la pluie de la veille.

Il y a eu encore baisse sur les animaux. Les bœufs gras valaient 240 à 270 fr. les 100 kilos ; les bœufs d'attelage de 2.400 à 3.200 fr. et les bovillons 500 à 800 fr. la paire ; les moutons gras 110 fr. les 50 kilos ; les porcs 360 fr. les 100 kilos ; les oies de 40 à 50 fr. la paire ; la volaille 3 fr. 50 la livre et les œufs 3 fr. 50 la douzaine.

Plants de légumes et fruits à des prix élevés.

Blessure par imprudence. — Un chauffeur de passage dans notre ville qui était allé, avec des amis, faire une pêche aux écrevisses dans les environs, a eu la cuisse traversée par une balle en jouant avec son revolver. Cette imprudence retardera son départ pour Paris de quelques jours.

Probité. — Deux fillettes âgées de 7 et de 9 ans, Mlles Nénette Girma, en vacances chez ses grands-parents Mme et M. Ticou et Mimi Pébeyer, fille du négociant en épicerie, en face la pharmacie Pons, ont trouvé, le 13 août, jour de foire à Gourdon, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elles se sont empressées spontanément, d'aller remettre à M. Mégès, commissaire de police.

Nos félicitations à ces deux charmantes fillettes pour leur scrupuleuse probité qui dénote une bonne éducation familiale.

#### St-Projet

Arrêt municipal. — Par arrêt municipal la chasse n'est permise dans cette localité qu'aux habitants de la commune et à ceux des communes limitrophes, et elle est rigoureusement interdite aux étrangers.

### Variétés

#### Le Cahors à travers les âges

##### LES MAGES

Parler des Mages en Caorsi cela paraît assez étrange au premier abord, cependant ils ont bien réellement existé dans notre province où il y avait d'importants centres d'initiation ; du reste les familles qui ont conservé ce nom sont très connues chez nous, tandis qu'on en rencontre fort peu en dehors de nos régions méridionales.

Les Mages, chez les Atlantes, les Egyptiens, les Chaldéens et les Persans étaient des sages qui se consacraient au culte de la Divinité ; il y en avait qui ne portaient ni or, ni habits magnifiques ; leurs vêtements étaient généralement blancs comme les Druides ; ce sont les Mages qui ont légué leur nom à ce qu'on appelle aujourd'hui « la Magie » en Occident.

Contrairement à ce que l'on pense

quelquefois, les Mages en général n'étaient pas des sorciers ni des imposteurs exploitant la crédulité des faibles, mais bien de véritables savants, maîtres de la sagesse, possédant la connaissance qu'ils transmettaient oralement à ceux qu'ils jugeaient susceptibles de la recevoir.

Notre compatriote Sylvestre II fut traité de magicien ; longtemps célèbre, sous le nom de Gerbert par son savoir et surtout par son zèle ardent pour les sciences, notre pays doit s'honorer de l'avoir produit : il était né à St-Cirque et non à Aurillac comme on le croit généralement.

Les Mages rendaient la justice et avaient une grande connaissance de la médecine qu'ils importèrent dans nos contrées par l'entremise des Maures d'Espagne ; la Faculté de médecine de Montpellier fut fondée par les Arabes. Ces éternels inconnus, que les historiens nous représentent quelquefois comme des barbares altérés de sang, furent un certain temps les maîtres du monde, ils laissèrent aux peuples vaincus, leurs cultes, leurs églises et leurs juges, on dit encore le juge mage, mais on ignore toujours la véritable origine de ce qualificatif : nous pouvons cependant encore en fournir un autre curieux témoignage parlant dans le nom de Cadiergue, bien connu en Caorsi qui en décomposant signifie juge (cadi) du Château du roi (Ere ou Are).

Les noms propres et noms de lieux d'origine Arabe ou Persane sont assez nombreux en Caorsi : Dans son « Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le Midi de la France », couronné par l'Institut, notre compatriote Mary Lafont cite notamment parmi les noms d'origine arabe dans notre province, celui de Bénéch (Ben Hescham), ceux de Maure, Maurel et Maury sont bien connus pour venir confirmer cette opinion.

B. T.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

### La situation financière de la Russie

De Reval. — Suivant l'Agence « Rouss-Presse », le gouvernement des Soviets convoquerait à Moscou, pour le 21 août, une conférence de financiers qui étudierait les mesures à prendre en vue de rétablir l'équilibre du budget russe. Les travaux dureraient jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

### Du blé pour les Russes

De Riga. — De Moscou on annonce que Take Joneco, le premier ministre Roumain, accepte les propositions des Soviets tendant à envoyer une mission en Roumanie pour acheter du blé.

### La révolte des affamés

D'Helsingfors. — Le correspondant du « Morning Post » dit que de sérieuses révoltes continuent à se produire dans les districts affamés du Sud et de l'Est de la Russie.

A Nij-Novgorod, la population aurait tué la plupart des Commissaires du peuple, détruit les bâtiments officiels et pillé les réserves de vivres.

### L'anarchie russe

De Reval. — Le tribunal révolutionnaire suprême de Moscou vient d'être saisi d'une affaire sensationnelle, ayant trait à des actes de spéculation et d'escroqueries, commis par des groupes communistes chargés du ravitaillement de la région affamée.

Parmi les inculpés se trouve le membre du Comité Exécutif Central Démidoff.

### Pour une conférence orientale du Pacifique

D'Helsingfors. — Le journal « Izvestia » signale que les Bolcheviks

convoqueraient une Conférence du Pacifique qui aurait lieu à la même date que celle de Washington et qui aurait pour objet de lui faire échec.

La Chine, la Mongolie, la République d'Extrême-Orient et d'Orient et les Etats Soviétiques seraient convoqués.

Ils auraient à s'entretenir de la défense de leurs intérêts communs contre l'impérialisme du Japon, des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre.

### Des incidents en Hte-Silésie

De Berlin. — Le « Lokal Anzeiger » annonce que le 1<sup>er</sup> août un sergent italien a été assailli dans un compartiment de chemin de fer par des insurgés polonais, a été roué de coups et a succombé peu après.

D'autre part, une dépêche d'Oppeln dit qu'un attentat aurait été commis contre un commandant anglais. Une grosse bombe aurait été jetée contre son automobile. Mais le commandant ne fut pas atteint.

### Préparatifs de conférence à Washington

De Washington. — Les autorités américaines sont fort occupées à trouver des immeubles destinés aux délégations qui assisteront à la Conférence du désarmement.

Le Japon a notifié au département de l'Etat qu'il devra trouver un abri pour deux cents personnes. L'Angleterre demanderait l'occupation complète de deux hôtels. On croit que la France demandera également beaucoup de place pour loger sa délégation.

### LES ANNALES

Chaque numéro des *Annales* contient l'histoire de la semaine écoulée, racontée par nos écrivains les plus éminents. Au sommaire du numéro d'aujourd'hui : Georges Courteline, André Antoine, Comtesse de Noailles, Henri de Régnier, Grosclaude, Henry Bidou, Pierre Mille, Yvonne Sarcey, Adolphe Brisson, etc. Bientôt, aux pièces de théâtre qu'elle publie régulièrement, la grande revue parisienne adjointra des romans inédits signés des premiers auteurs.

Partout, le n° 75 centimes *Conférenci* (1 fr. le n°) publie le texte illustré des belles conférences de l'Université des *Annales*. Sa collection forme une incomparable bibliothèque.

En vente partout, le n° 75 centimes.

Une fée, jadis, créa, d'un coup de baguette, Catalistes, lutins, tourmenteurs à merci ; Un chimiste distingué, lui, plus honnête, Pour la femme, créa *Parfums et Produits DULCI*.

Parfumerie E POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch.

## SOLDATS

morts par la France, transport par 1<sup>er</sup> direct, 1 fr. 50 du k. 1 corps et 1 pers. accompagnant, pr pers. ou corps sup. 0 f. 25 en plus au k. (Nord).

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

RECOURVEMENTS DES CRÉANCIERS anciens ou moratorisés sur l. pays. RIEN à PAYER EN CAS D'INSUCCÈS. Conditions les plus avantageuses. Dem. bordereaux au **COMPTOIR COMMERCIAL**, PAU (B.-Pyr.), fondé en 1900. Mais. de 1<sup>er</sup> Ordre, la plus importée du Midi de la France.

**VOULEZ-VOUS acheter des propriétés** depuis 5 à 200 hectares, châteaux ou maisons bourgeoises et de commerçants, très confortables, presque toutes en plein rapport, très bien situées dans la vallée du Lot, près ville et gare, très bonne route.

Belles occasions de caves en très bon état, depuis 15 barriques à 60. Pour renseignements s'adresser à **M. LACOSTE**, propriétaire à PUY-L'ÉVÊQUE (Lot).

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

## FOUDRES

Demi-muids, bordelaises, Neufs et usagés

ROUTOU, GALLARGUES (Gard).

### ON DEMANDE A ACHETER

dans la région, immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. **Union foncière de France**, 12, rue Bleue, PARIS (IX<sup>e</sup>).

Pour deux francs vous pouvez avoir un superbe paléto de dame, en laina tricotée avec col châle, parements, poches en laine grège. Ecrivez : **Vêtements Fly**, 7, rue B.-de-St-Pierre, LE HAVRE.

### ETUDE DE

**M. Georges FONTANGES**

Docteur en Droit

Avoué à Figeac, Avenue de la Gare (Successor de son père)

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 4 Novembre 1920)

## EXTRAIT

D'UN

### Jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le dix-sept mars mil neuf cent vingt-un, enregistré et signifié, Entre : Madame Marie-Thérèse AUGER, sans profession, épouse de Monsieur Gustave MARY, manoeuvre, demeurant et domicilié rue d'Anjou à Figeac (Lot), Et : Monsieur Gustave MARY, son mari, manoeuvre, domicilié rue d'Anjou, à Figeac,

Il appert : Que la séparation de corps a été prononcée au profit de la Dame Marie-Thérèse AUGER, et aux torts et griefs exclusifs de Monsieur MARY qui a été condamné aux entiers dépens.

Pour extrait : Délivré à Figeac, le treize août mil neuf cent vingt-un.

G. FONTANGES, avoué.

### ETUDE DE

**M. L. NUVILLE**

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 25 juillet 1921)

## EXTRAIT

DE

### demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Figeac et suivant exploit de Maître CASSAN, huissier à Lalrognière, en date du treize août courant, mois, enregistré,

Madame Marie LAGARRIGUE, sans profession, épouse de Monsieur Jean ALBERT, avec lequel elle est domiciliée au chef-lieu de la commune de Montet-Bouzal, mais demeurant à Sauliac, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et Maître NUVILLE, avoué à Figeac, a été constitué pour la dite Dame sur cette demande.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le seize août mil neuf cent vingt et un.

L. NUVILLE, avoué.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

### VEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 23

#### LES VAINCUS DE LA VIE

## Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

V.

Elle regarda le vieillard. Il marchait paisiblement auprès d'elle. On eût dit qu'il s'adressait à une autre personne, en parlant. Mais ce doux et ferme langage avait levé des voiles devant ses yeux. Elle comprit tout à coup combien était imprudente sa démarche et combien surtout, si elle arrivait à être connue, elle pourrait être mal interprétée. Elle comprit, aussi, la délicatesse de ce vieillard et de ce jeune homme, le premier, certain que sa vieillesse était une sauvegarde et éloignerait tout soupçon, l'autre n'ayant pas voulu qu'un doute pût effleurer la réputation de la jeune fille — et, lui, n'ayant pas douté.

Elle comprit tout cela et en fut violemment émue.

Elle s'arrêta et prit les grosses mains du sorcier.

— Merci, monsieur Berriat, dit-elle, très sérieuse, très grave.

Il saisit sa longue barbe dans ses doigts et regarda Valérie, un instant

pensif, comme s'il avait eu l'envie de lui faire une confidence.

Mais il n'osa sans doute, et se contenta, d'un geste lent, de montrer au fond de la plaine, Jean le Noir, le coude appuyé sur la croupe d'un grand cheval de labour, et qui les regardait :

— C'est lui, qu'il faut remercier, mademoiselle, et non pas moi...

Il la laissa quand ils furent aux environs de Chantepleure.

— Dites à Jean que je n'oublierai jamais ce qu'il a fait.

Et elle rentra.

Dans le courant de cette même après-midi, alors qu'elle était dans sa chambre, éplorée et rêveuse, elle reçut tout à coup la visite de sa nièce.

Depuis bien longtemps, on le sait, Germaine la négligeait.

Pourquoi cette visite ? Elle ne le devinait pas.

Germaine concevait-elle quelque remords de la faute consentie et venait-elle chercher, dans l'amitié de sa tante, un peu d'affection et la force de résister ? Elle se montra plus douce, plus tendre que jamais... Elle se savait en faute... elle voulait se faire pardonner par un retour d'amitié.

Mais, dans ses tendresses mêmes, Valérie devinait l'inquiétude nerveuse de l'attente... Et tout à coup, la conversation s'étant ralentie, elle éclata en pleurs.

Interdite, Germaine s'élança vers elle.

— Qu'est-ce qu'il y a ? Valérie... pourquoi ces larmes ?

— Ah ! méchante ! méchante ! C'est toi qui en es la cause !

— Moi, mon Dieu, et comment cela ? qu'ai-je fait ?

— Tu le sais bien.

— Je ne sais rien. Explique-toi.

Valérie essuya ses yeux, hésita, puis elle prit les mains de sa nièce et l'attira sur ses genoux, pendant qu'elle souriait, d'un sourire peureux et tremblant.

— Germaine, pardonne-moi ce que je vais te dire... je connais ton secret... Tu aimes M. de Ménéstreau !

— Tante !

— Ne mens pas... Tu l'aimes, ou plutôt tu crois l'aimer... ?

— Qui te l'a dit ?

— Je t'ai surveillée. Je n'ignore